



Succession transgénérationnelle

Par **bernard 74100**, le **04/07/2009** à **09:28**

Bonjour,

J'ai entendu parler de possibilité de saute d'une génération dans la transmission du patrimoine.

Ayant plus de 60 ans et encore mes 2 parents, je voudrais savoir si en me désistant de la future succession le jour venu, mon fils unique pouvait hériter à ma place ou bien si le fait de me désister, mes 3 autres frères et soeurs risquent de se partager ma part.

Merci de votre réponse, je n'ai plus de dettes ni besoins, j'aimerais avantager ma descendance avec le moins de frais possible.